



Règlement de l'Aquathlon du HTT du 21/03/2026

L'Aquathlon est organisé par le club Hermitage Tournonnais Triathlon en lien avec la Fédération Française de Triathlon (FFTRI), les concurrents sont donc soumis à la Règlementation Sportive de la FFTRI en vigueur et s'engagent à la connaître et la respecter.

Elle est consultable sur : <https://www.auratriathlon.fr/arbitrage-reglementation>

La course est labellisée « durable et mixité » selon règlement FFTRI en vigueur.

Les concurrents devront assister au briefing de course au bord du bassin (10 minutes avant le départ de leur vague).

Les 2 disciplines s'enchaînent sans arrêt du chronomètre depuis le départ, lors de la transition, jusqu'à l'arrivée.

Tout concurrent qui ne pourrait pas poursuivre l'épreuve à l'issue de la natation ne sera pas classé au titre de l'aquathlon.

INSCRIPTION :

Par son inscription l'athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte son contenu. Il certifie exact les renseignements fournis.

Si le concurrent n'est pas licencié « compétition » FFTRI, il a nécessité de prendre un Pass-Compétition en ligne lors de son inscription à l'épreuve.

Si Pass-Compétition, le concurrent doit être en possession d'un Pass-Santé datant de moins d'un an à la date de l'inscription et en fournir une copie lors du retrait du dossard au moment de l'épreuve.

Toutefois, afin de permettre l'accès aux épreuves :

- La présentation d'une licence F.F.TRI. Loisir nécessite la fourniture d'un Pass-Santé tel que mentionné ci-dessus ainsi que le paiement du Pass-Compétition.
- Pour les mineurs Non licenciés FFTRI, il est demandé à minima l'attestation parentale ci-dessous en répondant au préalable au questionnaire santé du code du sport (Annexe II-23 Article A. 231-3)
- les benjamins engagés sur l'épreuve 10-13 ans, ne pourront pas participer à l'épreuve XS, et vice et versa.

Les inscriptions se font exclusivement par internet avec lien sur le site « www.chronospheres.fr » aucune inscription papier n'est acceptée et il n'est pas possible de s'inscrire sur place le jour de l'épreuve.

Le nombre de concurrents maximum est fixé à 360 concurrents pour les épreuves S (108), XS (108) et jeunes (144). La date limite des inscriptions est fixée au jeudi 19 mars 2026 23H00 si le quota est atteint.

TARIF :

- Course Jeune 1 : 8€
- Course Jeune 2 : 8€
- Course XS : 15€
- Course XS Relais 30€
- Course S : 20€
- Course S Relais 40€

Pour les athlètes non licenciés FFTRI prévoir une majoration Pass-Compétition allant de 4€ à 7€ suivant le format de la course.

ASSURANCE :

L'organisateur a souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile, ainsi que celle des participants et bénévoles à ce type d'épreuve, de la ligne de départ à celle de l'arrivée, pour les dommages corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une autre personne (usurpation d'identité) ou ayant présenté certificat médical non valide.

NATATION :

Le bonnet de bain, fourni par l'organisateur, doit être obligatoirement porté par tous les concurrents.

Les lignes d'eau seront constituées de 6 nageurs maximum.

Les athlètes auront accès au petit bassin 15m pour l'échauffement en préalable course.

TRANSITION :

Pour tout concurrent de l'aquathlon, la transition se déroule dans une aire de transition comprenant un « parc à chaussures » où seuls les participants seront autorisés à y accéder.

COURSE A PIED :

Durant le parcours course à pied, les concurrents peuvent courir ou marcher. Le port du dossard est obligatoire visible devant, fixé par trois points (ceinture porte dossard ou épingles). L'organisation ne fournit pas les épingles.

Les parcours étant en aller-retour, un bracelet est distribué au coureur au demi-tour, 2 bracelets sur la distance XS et S constituée de 2 boucles. Néanmoins, chaque coureur est responsable de son comptage et l'organisation ne pourra être tenue responsable d'une erreur d'appréciation ayant conduit à une éventuelle disqualification.

ABANDON :

Tout abandon devra être signalé à l'organisation, à un bénévole ou à un arbitre.

L'accompagnement par un tiers quel qu'il soit est strictement interdit sous peine de disqualification.

SECURITE :

La sécurité sera assurée par l'organisateur, l'espace aquatique Linaë et un prestataire sous contrat.

RECOMPENSES

Récompenses pour les 3 premiers athlètes (Scratch) hommes et femmes de chaque course.

Pas de cumul récompenses Scratch/Catégorie, récompense uniquement pour le premier de chaque catégorie (catégories jeunes, Senior et Masters (tous groupes d'âges confondus))

Pour les Relais, seules les premières équipes sont récompensées (1ers HOMMES, 1ère FEMMES, 1ère MIXTE).

SPORTIVITE ET RESPECT :

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels : bénévoles et arbitres.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : Tout jet de déchet en dehors des zones de propreté sera sanctionné par une disqualification si non remise en conformité.

L'organisation a souscrit un contrat qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée.

Les concurrents sont couverts en responsabilité civile et également couverts par leur licence FFTRI (annuelle ou « Pass-Compétition », acquis lors de leur inscription), pendant la course.

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve.

ANNULATION :

En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de "forces majeures" ou décision préfectorale, aucun remboursement ne sera effectué.

Cela inclut les cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempérie (alerte orange météo, orage, tempête ...) ou toute autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

DROITS D'IMAGE :

Les concurrents, du fait de leur participation, autorisent le Hermitage Tournonais Triathlon et ces prestataires, à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître.

ATTESTATION PARENTALE

Je soussigné.....,

Parent ou représentant légal du mineurné le/...../.....

-l'autorise à participer à la course de..... du.....

-atteste avoir rempli conjointement avec l'enfant, le questionnaire de santé (*ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)*)

-certifie que chacune des rubriques du questionnaire a donné lieu à une réponse négative

Fait à le...../...../.....

Signature